

Dispositif de répartition des aides à la mobilité internationale 2026/2027 - Mobilités d'études

Ce dispositif présente la répartition des 4 aides financières gérées par la direction de l'International. Il a été validé par la Commission des relations internationales du 30 juin

Cette répartition est donnée à titre indicatif et susceptible de modification à tout moment selon les différents budgets disponibles.

Programme de mobilité	Étudiant.e non boursier.sière	Étudiant.e boursier.sière (échelons 0 à 3)	Étudiant.e bénéficiaire du complément inclusion
Etudes Erasmus+	Allocation Erasmus taux plein	Allocation Erasmus taux plein + AMI (800€/semestre)	Allocation Erasmus taux plein + complément inclusion (250€/mois)
Programme de mobilité	Étudiant.e non boursier.sière éligible Envoléo	Étudiant.e boursier.sière (échelons 0 à 3)	Étudiant.e boursier.sière (échelons 4 à 7) et en situation de handicap
Etudes hors Erasmus+	Envoléo + AS dès 4 mois	AMI taux plein	Envoléo bonifié
	AS taux plein si inéligible Envoléo		AMI taux plein si inéligible Envoléo

Le montant et les modalités de paiement de chaque aide sont précisés dans les encadrés consacrés aux différentes aides sur la page web dédiée.